



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 2 février 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Jean-Luc HUYON, Franck LÉCRIVAIN, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Etait absente : Laurie BUQUET (pouvoir de vote donné à Martine FAUQUEMBERGUE)

Madame Martine FAUQUEMBERGUE a été nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 20 décembre 2016

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Projet de remplacement canalisation d'alimentation en eau potable rue du Commandant André Dodart

Le maire expose que la canalisation d'alimentation en eau potable rue du Commandant André Dodart posée en 1936 casse régulièrement depuis une dizaine d'années, le délégataire intervient 2 à 3 fois par an pour la réparer.

Afin d'améliorer le rendement du réseau le maire propose aux membres de l'assemblée d'étudier la possibilité de remplacement de cette canalisation.

A titre indicatif un devis a été demandé à la société Veolia pour remplacer la canalisation entre le pont et la place du petit-Plachy (tronçon qui casse le plus souvent), le montant HT de ce devis est de 46 212.83€.

Le conseil municipal réceptif au projet demande au maire de solliciter d'autres devis d'entreprises spécialisées pour mettre la société Veolia en concurrence.

Le maire acquiesce et va étudier les possibilités de subvention.

3 - Projet de pose d'un enrobé sur le trottoir coté pair rue du Commandant André Dodart

En parallèle du projet de remplacement de canalisation, le maire émet l'idée de réaliser un enrobé sur une largeur d'un mètre quarante sur le trottoir coté pair rue du Commandant André Dodart.

L'objectif est la sécurité des piétons qui n'auraient plus à marcher sur la route lorsqu'ils empruntent la rue du Commandant André Dodart.

Le conseil autorise la maire à lancer une consultation et à solliciter des entreprises pour ce projet.

4 - Raccordement des bâtiments communaux au réseau d'assainissement collectif

Le maire rappelle que les immeubles desservis par le réseau d'assainissement collectif sont raccordables depuis le 1er février 2017.

Jean-Luc Hermant explique que dans ce cadre des devis pour raccorder les bâtiments communaux (mairie, salle des associations, habitation au 26 rue de la Fontaine, maison au 6 rue du Commandant André Dodart et ateliers techniques) ont été demandés auprès de la société SPEE, la SADE et l'entreprise Legué.

Seul SPEE a proposé des devis dont le montant total est de 10 608€. Jean-Luc Hermant précise que la maison au 6 rue du Commandant André Dodart n'est pas comprise dans ce total car il est préférable d'avancer sur les travaux du bâtiment et de connaître exactement les emplacements des pièces d'eau pour prévoir le raccordement.

Après délibération le conseil municipal autorise le maire à signer les devis pour les travaux de raccordement, à solliciter les subventions auprès de l'agence de l'eau et à engager les travaux.

5 - Forains pour la fête du village le week-end du 20 mai 2017

Le maire propose de retenir dès à présent les forains pour la fête du village du 20 mai au 22 mai 2017.

Les forains ont été contactés et le maire propose de leur allouer les subventions suivantes :

- Madame Viviani Navet (tir à la carabine et pêche aux canards) pour une subvention de 250€
- Monsieur Levallois Thierry (manège auto-skooter) pour une subvention de 250€
- Madame Chantal Boulanger (manège enfantin et stand de jeu) pour une subvention de 300€

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les montants de subvention proposés.

6 - Achat tables pour la salle polyvalente

Considérant le poids des tables utilisées pour la salle polyvalente et leur encombrement des devis ont été demandés pour les remplacer.

Les tables choisies sont aux dimensions de 183x76cm, plateau en polyéthylène et pour un poids de 13kg.

Pour ce même matériel deux devis ont été reçus :

- Entreprise COMAT et VALCO pour 20 tables et un chariot : 1 413,72€ TTC
- Entreprises FAP pour 20 tables et un chariot : 1 471,20€ TTC

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise FAP qui propose une garantie de 10 ans contre 3 pour COMAT et VALCO.

7 - Election de la présidence de la Communauté de Communes Somme Sud Ouest

Le maire expose que cette nouvelle communauté de communes regroupe 120 communes et comprend 153 délégués, dont 2 pour la commune de Plachy-Buyon.

Lors de sa séance du 20 janvier 2017 le conseil communautaire a décidé d'élire 15 vice-présidents et a élu monsieur Alain DESFOSES Président de la communauté de communes.

Les membres du conseil municipal sont surpris par le nombre de vice-présidents et interrogent le maire quant à leurs prérogatives.

Le maire répond que les missions des vice-présidents ne sont pas encore connues et que l'enveloppe pour rémunérer les vice-présidents est la même que celles des 3 anciennes communautés de communes réunies. Il n'y a donc pas d'augmentation mais pas de diminution non plus.

Les comptes rendus et ordres du jour des conseils communautaires seront affichés sur le panneau d'affichage de la mairie et consultables sur le site de la commune.

8 - Questions et informations diverses

- Franck Lécrivain demande qui est responsable de la dégradation du chemin rural qui longe le lotissement de la clé des champs. Le maire répond que cette dégradation est le fait du passage des véhicules agricoles depuis des années. Franck Lécrivain souhaite que les agriculteurs soient sensibilisés sur ce point et qu'ils respectent l'état des chemins ruraux.
- Le maire propose d'engager une recherche d'assistant à maîtrise d'œuvre pour les travaux à réaliser au bâtiment 6 rue du Commandant André Dodart. Martine Fauquemberg souhaite que la commune réalise d'abord une enquête de besoin. Le maire répond qu'il va contacter la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme au plus vite.
- Le maire informe que l'ilot au rond point de la route de Saint-Sauflieu et du CD 210 a été refait.
- Le parc éolien projeté par la commune de Revelles a reçu un avis défavorable de la Préfecture de la Somme.
- Le syndicat du SMIRTOM a finalement décidé de ne pas augmenter les tarifs des ramassages d'ordures ménagères.
- Le maire lit à l'assemblée une correspondance de monsieur et madame Defente sollicitant la remise en état du chemin rural le long du grand marais, cette opération permettrait à des artisans d'accéder aux parcelles du moulin actuellement enclavées.
Après délibération le conseil municipal autorise le maire à l'unanimité à engager les travaux de réfection.
- Le maire demande à l'assemblée l'autorisation de vendre l'ancienne remorque qu'utilisait le service technique, cette remorque non homologuée pour être utilisée par un service professionnel doit être amenée au ferrailleur pour

destruction. Le maire ajoute qu'un acheteur s'est proposé pour ce matériel et après délibération le conseil municipal accepte de vendre la remorque pour l'euro symbolique.

- Le maire fait un rappel des arrêts maladie en cours pour Sylvie Domingues, Denis Dufrenne et Florian Dubois.
- Frédéric Chivot informe que des démarches sont en cours pour l'acquisition d'une cabine de toilettes extérieure qui sera utilisée lors des manifestations communales.
- Martine Fauquembergue informe que la revue municipale "Le Lien" sera distribuée dans les boîtes aux lettres le week-end du 6 février 2017.

Sans autre remarque et question la séance est levée à 23h.